

ALGERIA



الجزائر

Permanent Mission of Algeria
to the United Nations
New York

بعثة الجزائر الدائمة
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Intervention de S.E.M. Mourad MEDELICI
Ministre des Affaires Étrangères,

Devant la Réunion de Haut niveau sur l'état de droit
aux niveaux national et international

New York, le 24 septembre 2012

ALGERIE

**INTERVENTION
DEVANT LA REUNION DE HAUT NIVEAU
ETAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL
New York, 24 septembre 2012**

Monsieur le Président,

La thématique de l'état de droit aux niveaux national et international qui nous réunit aujourd'hui, est l'occasion d'un engagement renouvelé pour notre ambition commune de privilégier la prééminence du droit.

Cette réunion est une opportunité pour impulser une dynamique à nos efforts communs, visant le renforcement du droit international et des principes et objectifs universels de la Charte qui fondent le système international.

L'Algérie est prête à apporter sa contribution à ce qu'elle perçoit comme une communauté de destin, enrichie de la diversité de nos réalités nationales qui consacre l'égalité des grands comme des petits, à participer aux délibérations multilatérales.

Les nouveaux défis de cette période de transition, soulignent l'urgence de remettre, au centre de nos préoccupations, les impératifs de justice, de développement, de responsabilité et de comptabilité.

Nous savons tous que l'amélioration de l'état de droit est une exigence de tous les instants. Faute de quoi, l'impunité, l'injustice, la politique des deux poids et deux mesures continueront d'éroder l'autorité morale du droit et du système multilatéral.

Dans cette perspective, l'Assemblée Générale doit se réapproprier ses prérogatives et le Conseil de sécurité se démocratiser. De même, qu'est requise une coordination accrue entre les Nations unies et les institutions multilatérales de la sphère économique et financière.

Monsieur le Président,

L'Algérie déplore l'absence de règlement aux problèmes palestinien, vieux de plus de soixante ans, et du Sahara occidental, la dernière colonie en Afrique. Ce manquement pose avec acuité l'application du droit à l'autodétermination, un principe cardinal de la Charte, et une aspiration légitime des peuples palestinien et sahraoui.

Par ailleurs, l'état de droit ne peut s'accommoder de manifestations haineuses et xénophobes qu'incarne, notamment, le phénomène de l'Islamophobie. Dès lors, comment accepter que la liberté d'expression soit érigée en une fin en soi, au nom de laquelle des actes diffamatoires sont autorisés contre les religions, dont l'Islam.

L'Algérie propose la mise en place d'un mécanisme, sous l'égide de l'ONU, pour examiner les voies et moyens visant à mettre fin à ces dérives. Il s'agit également de faire en sorte que la liberté d'expression soit au service de la compréhension mutuelle et de l'avènement d'un monde plus solidaire et plus fraternel.

Des solutions urgentes et efficaces sont également requises pour faire face aux nouvelles menaces transnationales. L'Algérie œuvre, de concert avec les pays du Sahel, à renforcer l'état de droit, la sécurité et la paix dans la région.

A cet égard, une coopération régionale a été enclenchée pour combattre le sous développement, la corruption, les groupes terroristes et leurs interconnexions avec les réseaux du crime organisé.

Au plan national, l'Algérie encouragée par les acquis de la politique de réconciliation nationale, poursuit avec confiance le programme de réformes pour enraciner la démocratie, la promotion des droits fondamentaux, y compris la participation de la femme à la prise de décision.

Dans ce contexte, une place privilégiée est accordée à l'école, qui de tous les services publics, concourt spécifiquement à la formation des citoyens.

L'exercice des libertés politiques est favorisé par la redistribution équitable des richesses. L'aide de l'Etat aux citoyens en difficulté destinée à les prémunir contre les extrémismes de tous bords, participe également à la protection de la démocratie et à l'état de droit.

Je vous remercie.